



Association THENAC Avenir

12 route de Préguiillac

17460 THENAC

Compte rendu du Conseil municipal 03 novembre 2016

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 01/09/2016 ;
- 2- Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du centre de gestion ;
- 3- Délégation au pays de saintonge romane pour le versement des documents d'urbanisme sur Géoportail ;
- 4- Demande de subvention exceptionnelle de l'ACCA ;
- 5- Modification des statuts de la CDA: mise en conformité avec les dispositions de la loi NOTRe ;
- 6- Durée d'amortissement des subventions d'équipement;
- 7- Décision modificative n°2/2016 ;
- 8- Détermination du taux de promotion d'avancement de grade;
- 9- Modification du tableau des effectifs : création, avancement de grade pour les agents Maryse Brunet (à compter du 01/12/2016) et Françoise Cochet (à compter du 01/01/2017
- 10-Présentation des devis pour les travaux de l'appartement communal situé 21bis rue de la République;
- 11-Questions diverses.

Présents :

Mesdames et Messieurs Romain LEVY, Cyrille GUITTON, Karine JOUBERT, Valérie HERBRETEAU, Bernard PETIT, Alain KLEINHANS, François-Xavier PRUVOST, Sylvie MERCIER, Michel PAILLOU, Béatrice RAPET, Ludovic ALLU, Patrick PAYET, Amélie POCHET, Vincent BOUILLAUD, Jean BRETHOME, Denis CHARRIER

Représentés :

Gaëlle BARAT donne procuration à Karine JOUBERT

Absents :

Secrétaire de séance :

Valérie Herbreteau

PREAMBULE

M. le Maire en début de séance tient à apporter des explications sur la lettre anonyme le concernant qui a été distribuée dans de nombreuses boîtes aux lettres de Thénac.

Cette lettre de quatre pages avec photos jointes présente l'utilisation de deux employés municipaux pour transporter des gravats avec matériel communal entre le domicile du maire de Thénac et un lieu privé en lisière de bois.

M. le Maire ne nie pas les faits mais les justifie par la nécessité de combler un trou dangereux issu des anciennes carrières. Il affirme que le propriétaire est parfaitement au courant. Il déclare vouloir porter plainte pour diffamation contre l'auteur de cette missive qui a été reconnu, son véhicule stationnant à côté de sa maison et ayant suivi les employés. Il n'a pas souhaité décliner son identité. M. Petit a souligné que faire venir des employés de la commune chez soi était sujet à polémique : le maire n'est pas une personne lambda. Presque l'ensemble des élus de la majorité a apporté son soutien à M. le Maire. Quelques uns ne se sont pas prononcés.

DELIBERATION N°1

Approbation du compte rendu de la délibération du 01/09/16

Après délibération,

Adoption du CR de la réunion du 01/09/16 à l'unanimité moins 2 absents au dernier conseil qui n'ont pas voté.

DELIBERATION N°2

2- Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du centre de gestion

Cela concerne l'assurance prévoyance des salariés effectuant plus de 28 heures/semaine.

Un appel d'offres est effectué tous les 4 ans. L'assurance Générali a été retenue.

Après délibération,

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

DELIBERATION N°3

3- Délégation au pays de saintonge romane pour le versement des documents d'urbanisme sur Géoportail

Le Géoportail de l'urbanisme a pour mission de rendre accessibles les documents d'urbanisme et les servitudes d'utilité publique à tous les utilisateurs du site. Les visiteurs, que ce soient des particuliers, des professionnels de l'urbanisme, ou les établissements publics, peuvent consulter pour le territoire qui les intéresse la réglementation d'urbanisme qui s'y applique. Il permet donc à la société civile de

consulter et télécharger sur une même plateforme tous les documents d'urbanisme du territoire national. le Géoportail est alimenté par les collectivités territoriales et les services de l'État.

Après délibération,

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

DELIBERATION N°4

4- Demande de subvention exceptionnelle de l'ACCA

Mme HERBRETEAU présente la demande de subvention exceptionnelle effectuée par l'ACCA (association de chasse) pour financer le gardiennage nécessaire lors de la manifestation du ball-trap ayant lieu chaque année. L'unique devis présenté s'élève à 809,63 €. M. PAYET fait la remarque que le traitement de demande de subvention n'est pas équitable : "il en a qui ont et d'autres pas". *Thénac Avenir remarque que lorsque L'écriture prend le Large a demandé une subvention exceptionnelle pour aider à financer la structure accueillant le festival littéraire et artistique, à l'occasion de ses 10 ans, il leur a été demandé un dossier très détaillé, ce qui est normal. Mme RAPET a demandé à l'adjointe de lui montrer le dossier financier de cette association mais celle-ci n'a pas été en mesure de montrer le compte de résultat de l'ACCA qui est pourtant un document obligatoire pour les autres associations. D'autre part, il existe une association thénacaise de gardiennage habilitée. Différentes associations y ont déjà fait appel régulièrement pour leurs manifestations. Il aurait été intéressant de présenter plusieurs devis.*

Après délibération,

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

1 CONTRE – 3 BLANCS.

DELIBERATION N°5

5- Modification des statuts de la CDA: mise en conformité avec les dispositions de la loi NOTRe

Cette modification vise à renforcer l'intégration des communautés d'agglomérations en leur attribuant d'une part, de nouvelles compétences obligatoires, et en élargissant, d'autre part, la liste de leurs compétences optionnelles. Les points modifiés concerne le développement économique, l'accueil des gens du voyage, la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

M. Petit souligne que si cette modification statutaire n'est pas adoptée à la majorité par le présent conseil, sera de toute façon imposée à la CDA à compter du 1^{er} janvier 2017.

Après délibération,

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

1 BLANC

DELIBERATION N°6

6- Durée d'amortissement des subventions d'équipement

Mme Mercier demande le report de cette question au prochain CM, car les communes de moins de 3500 habitants, n'ont pas l'obligation d'amortir leurs biens. Elle attend un complément d'information. Mme Rapet précise que les subventions d'équipement sont obligatoirement amortissables même pour les communes de moins de 3500 hab. On pourrait délibérer au cours de cette séance pour fixer la durée. Mme Mercier maintient la demande de report.

Après délibération,

ADOpte A LA MAJORITE

1 BLANC

DELIBERATION N°7

7- Décision modificative n°2/2016

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
023 Virement à la section d'investissement	52 077,00	7718 autres produits exceptionnels	52 000,00
		7788 Produits exceptionnels divers	77,00
TOTAL	52 077,00	TOTAL	52 077,00

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
165- dépôts cautionnements reçus	77,00	021- virement de la section de fonctionnement	52 077,00
2158-112- bâtiments scolaires	9 000,00		
2132-91 –Immeubles de rapport	13 000,00		
2188 –autres immob corporelles	30 000,00		
TOTAL	52 077,00	TOTAL	52 077,00

Mme Rapet demande à voir le détail du remboursement des assurances. M. le Maire s'engage à le faire parvenir par mail. Mme Rapet pense qu'il y a une erreur dans l'emploi des comptes présentés sur cette DM. En effet, le remboursement de l'assurance doit être comptabilisé comme une vente, puisqu'il y a eu destruction du hangar et que celui-ci devra sortir de l'inventaire. Elle remarque également qu'il aurait été judicieux d'affecter le remboursement pour la reconstruction plutôt que d'utiliser les crédits sur d'autres postes. Mme Mercier précise que des rectifications seront faites lors du dernier conseil de fin d'année. *Thénac Avenir a reçu le détail de l'assurance par mail comme annoncé par le maire. Effectivement, plusieurs rectifications et précision seront à apporter avant la clôture de l'exercice.*

ADOPTÉ A LA MAJORITE -

3 blancs

DELIBERATION N°8

8- Détermination du taux de promotion d'avancement de grade

Il s'agit de décider de la promotion de Maryse Brunet, secrétaire de mairie et de Françoise Cochet, médiathécaire en rapport avec ancienneté.

Après délibération,

ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

DELIBERATION N°9

9- Modification du tableau des effectifs : création, avancement de grade pour les agents Maryse Brunet (à compter du 01/12/2016) et Françoise Cochet (à compter du 01/01/2017)

Après délibération,

ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

DELIBERATION N°10

10- Présentation des devis pour les travaux de l'appartement communal situé 21bis rue de la République

La commune financera ces travaux à hauteur de 75 % et une demande de subvention concernant les 25 % restant sera demandée au Département.

Devis retenus :

- Toiture pro pour un montant de 2 832,00 €
- Vincelec pour un montant de 3 609.81 €
- M. bricolage pour un montant de 1 790,70 + 2 093,45 (pour travaux en régie)

Ne leur étant présenté qu'un seul devis pour ces différents travaux, la minorité demande s'il y a eu d'autres devis d'étudiés ? M.Lévy répond négativement car maintenant ils ont l'habitude et savent que ces artisans et magasins sont les moins chers. *-Thénac Avenir souligne que pour la demande de subvention au département, il est important de considérer le montant évalué du travail en régie effectué par les employés municipaux, ce qui ne figure pas sur le récapitulatif des frais présentés.*

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

4 Blancs

POINT N°11- QUESTIONS DIVERSES

Délégations

M. PETIT demande à ce que soit fait un compte rendu des délégations. M. le Maire répond qu'il sera fait au prochain conseil.

CCAS

Mme RAPET demande à Mme JOUBERT de faire un compte rendu sur les négociations du transfert des personnels du SAD. Mme JOUBERT refuse tout d'abord d'en parler avant que ce soit discuté au Conseil d'Administration. Puis elle révèle finalement qu'avec M. le Maire, ils n'ont pas encore obtenu de rencontre avec M. Machon, pour un transfert éventuel vers le CCAS de Saintes.

Pour l'instant, cela tourne en rond. Mme RAPET insiste sur le fait que cette négociation doit se faire également avec le conseil municipal de Thénac. Mme Joubert déclare être soutenue dans ses démarches par M. le Maire et Mme Mercier, adjointe et conseillère départementale. M. Kleinhans met en avant le fait que lorsqu'il était en responsabilité du CCAS, au dernier mandat, le SAD, pendant 6 ans s'est auto-financé. Il était en relation directe avec le Conseil Général. Il allait chercher les dossiers...

CŒUR DE VILLAGE

Mme RAPET demande où en est le projet Cœur de village. M. le Maire rappelle que la prochaine commission aura lieu le 10 novembre.

TERRE SAINE

Mme RAPET interroge la municipalité sur la mise en œuvre de la nouvelle loi Labbé « 0 pesticide » pour l'entretien de commune. Elle demande qui est allé à la formation du 20 octobre dernier. M. Maudet, employé municipal était présent, mais pour l'instant, la municipalité n'a pas réfléchi à la mise en place d'un plan d'application de cette nouvelle loi.

Aide aux associations

Mme Rapet rappelle que la municipalité s'était engagée à dédommager après versement de l'assurance, l'association thénacaise qui s'occupe des oiseaux suite à la perte des cages dans l'incendie du hangar. Elle demande si la municipalité va faire un geste, pour que cette dernière puisse se rééquiper en matériel. M le maire et Mme Herbreteau répondent que cela n'est pas envisagé dans l'immédiat.

Fin de séance 20h07.